

Loulay, le 24 Mars 2026

OBJET : Précision sur la surcharge exceptionnelle liée à la crise énergétique : taux unique de 3,5%

Cher client, cher partenaire,

À la suite de notre courrier adressé il y a quelques jours, concernant la mise en place d'une surcharge exceptionnelle liée à la crise énergétique actuelle, nous souhaitons vous apporter des précisions complémentaires, notamment quant à son niveau.

Comme évoqué précédemment, la situation internationale actuelle entraîne de fortes tensions sur les marchés de l'énergie et des matières premières. Nous faisons face à des hausses rapides et significatives des coûts de transport et de distribution, des prix d'achat de nos matières premières, ainsi que de certains composants essentiels, notamment issus de dérivés pétroliers, indispensables à la fabrication de nos produits. **Ces augmentations, appliquées sans délai par nos fournisseurs et partenaires**, impactent directement nos conditions d'exploitation.

Dans ce contexte exceptionnel, et afin de continuer à vous garantir la qualité de nos produits ainsi que la continuité de nos services, nous sommes contraints d'appliquer une surcharge exceptionnelle sur l'ensemble des nouvelles commandes (y compris les devis en cours) à compter du 1er avril prochain. Cette surcharge est désormais fixée à **3,5 %** du montant facturé.

Comme indiqué, cette mesure se veut strictement temporaire. Ce taux pourra être amené à évoluer en fonction des fluctuations des marchés, à la hausse comme à la baisse, et sera ajusté ou supprimé dès que les conditions économiques le permettront.

Nous sommes pleinement conscients de l'impact que cette décision peut représenter et tenons à vous assurer que nous restons activement engagés dans l'optimisation de nos coûts et de nos approvisionnements afin d'en limiter autant que possible les effets.

Nos équipes restent à votre entière disposition pour toute information complémentaire.
Nous vous remercions pour votre compréhension et pour la confiance que vous nous accordez.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Bien cordialement,
Gilles HUBERT
Directeur Commercial Groupe Malvaux

